

**SAS AXE LEGAL****Office d'Argenteuil**

Commissaires de Justice

102, boulevard Héloïse

95100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01.34.41.76.27

Mail : [n.gousseau@axe-legal.fr](mailto:n.gousseau@axe-legal.fr)**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ  
ET LE DOUZE DECEMBRE à 14 h**

**A LA REQUETE DE :**

La **S.A CREDIT LOGEMENT**, dont le siège social est 50, boulevard de Sébastopol – 75 PARIS CEDEX 03, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés au dit siège,

Ayant pour avocat Me **Pascal PIBAULT** membre de la **S.C.P PETIT – MARCOT – HOUILLON et Associés**, Société d'Avocats au Barreau du VAL D'OISE, demeurant 22, rue Victor Hugo à PONTOISE (95300),

**Je, Nicolas GOUSSEAU, Commissaire de Justice associé au sein de la SAS AXE LEGAL, office d'Argenteuil, résidant au 102, boulevard Héloïse, soussigné,**

Agissant en vertu des articles R 322-1 à R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et de la copie exécutoire d'un jugement rendu le 2 juin 2023 par le Tribunal Judiciaire de PONTOISE (RG 22/02503) précédemment signifié au préjudice de Monsieur [REDACTED] et de Madame [REDACTED]

Me suis rendu ce jour **12 décembre 2025 à 14 h** au n°20, avenue Debussy à FOSSES (95470), où, là étant, assisté de deux techniciens de la société AB DIAG 95 chargés de réaliser les diagnostics immobiliers obligatoires, de deux témoins majeurs et d'un serrurier, j'ai procédé comme suit :

En l'absence d'occupant, nous avons pénétré par la porte fenêtre du séjour laissée ouverte et,

### **J'AI PROCEDE A LA DESCRIPTION SUIVANTE :**

Le bien saisi est une maison d'habitation de 1974 en simple mitoyenneté construite sur un terrain de forme rectangulaire de 207 m².

Terrain dallé et herbeux en façade avant.

Jardin en arrière de la maison avec abri de jardin.

L'ensemble dégradé et en friche. Un véhicule à l'état d'épave est stationné devant le garage.

La maison est construite comme suit :

Le gros œuvre est en parpaings.

Les façades sont enduites.

La toiture est réalisée en tuiles mécaniques sur charpente en bois.

Les menuiseries extérieures sont en PVC à double vitrage occultées par des persiennes en bois.













La distribution est la suivante :

Au rez-de-chaussée : séjour-salle à manger, cuisine, toilettes, cagibi, garage.

Au premier étage : trois chambres, salle de bain et toilettes. Un placard.

Combles aménagés : deux pièces.

### **Rez-de-chaussée :**

Les sols sont carrelés.

Les murs sont peints ou tapissés. Faïence dans les toilettes.

Les plafonds sont peints.

Les revêtements sont hors d'état.

Dans le garage, les murs sont à l'état brut de gros œuvre ou recouverts de bois. On y accède par une porte pliante en bois en mauvais état.

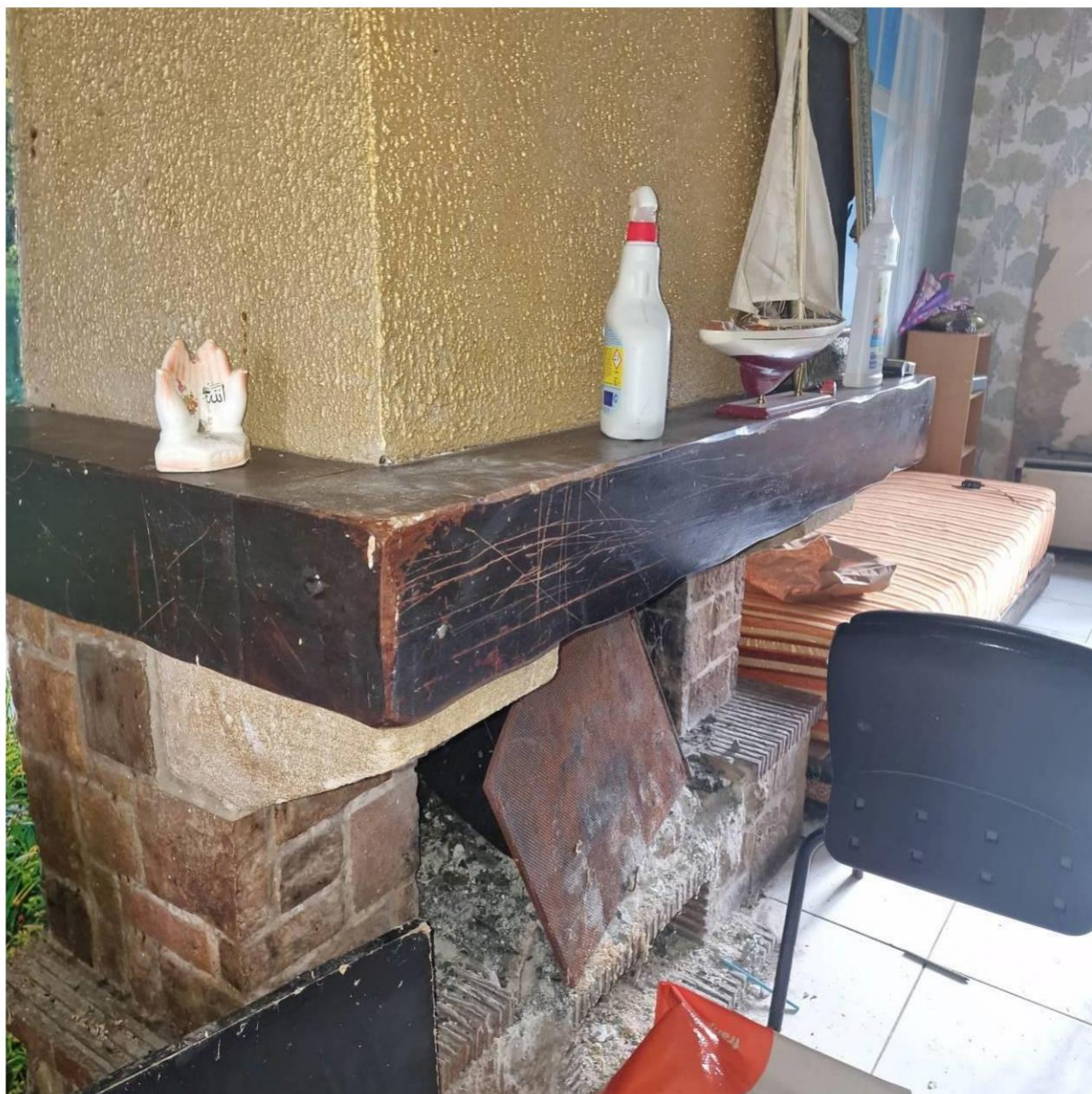
La cuisine est aménagée d'éléments de rangement en bois plaqué, façades laquées. L'ensemble très endommagé.

Les toilettes sont équipées d'une cuvette de W.C et d'un lave-mains sur meuble dont la porte est pendante.

Le séjour est agrémenté d'une cheminée en pierres et briquettes, hotte crépie, linteau en poutre bois.



Salle de séjour



Salle de séjour





Cuisine





Cuisine





Dégagement





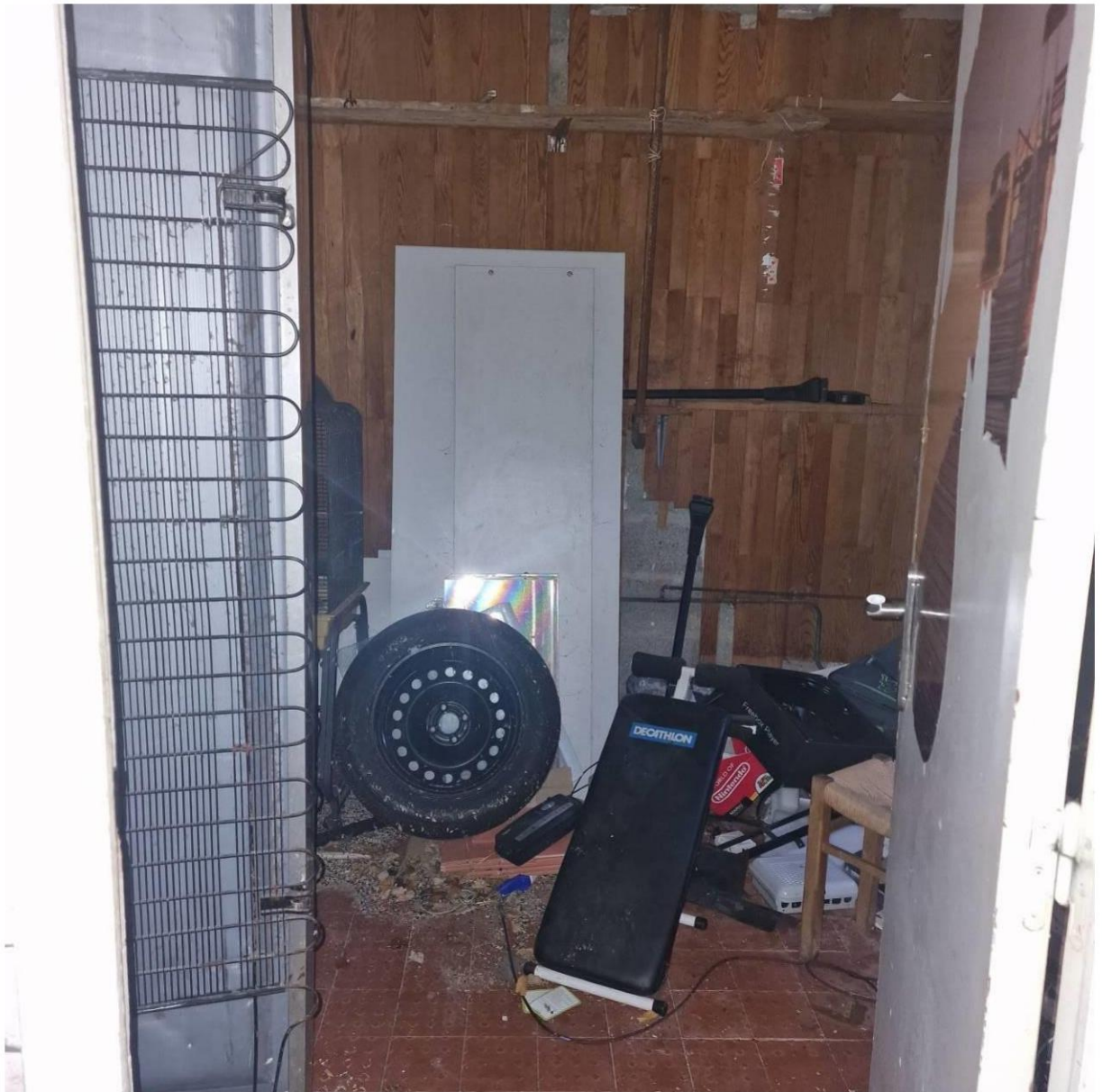
Toilettes





Cagibi





Garage





Garage





Garage

### **Etage :**

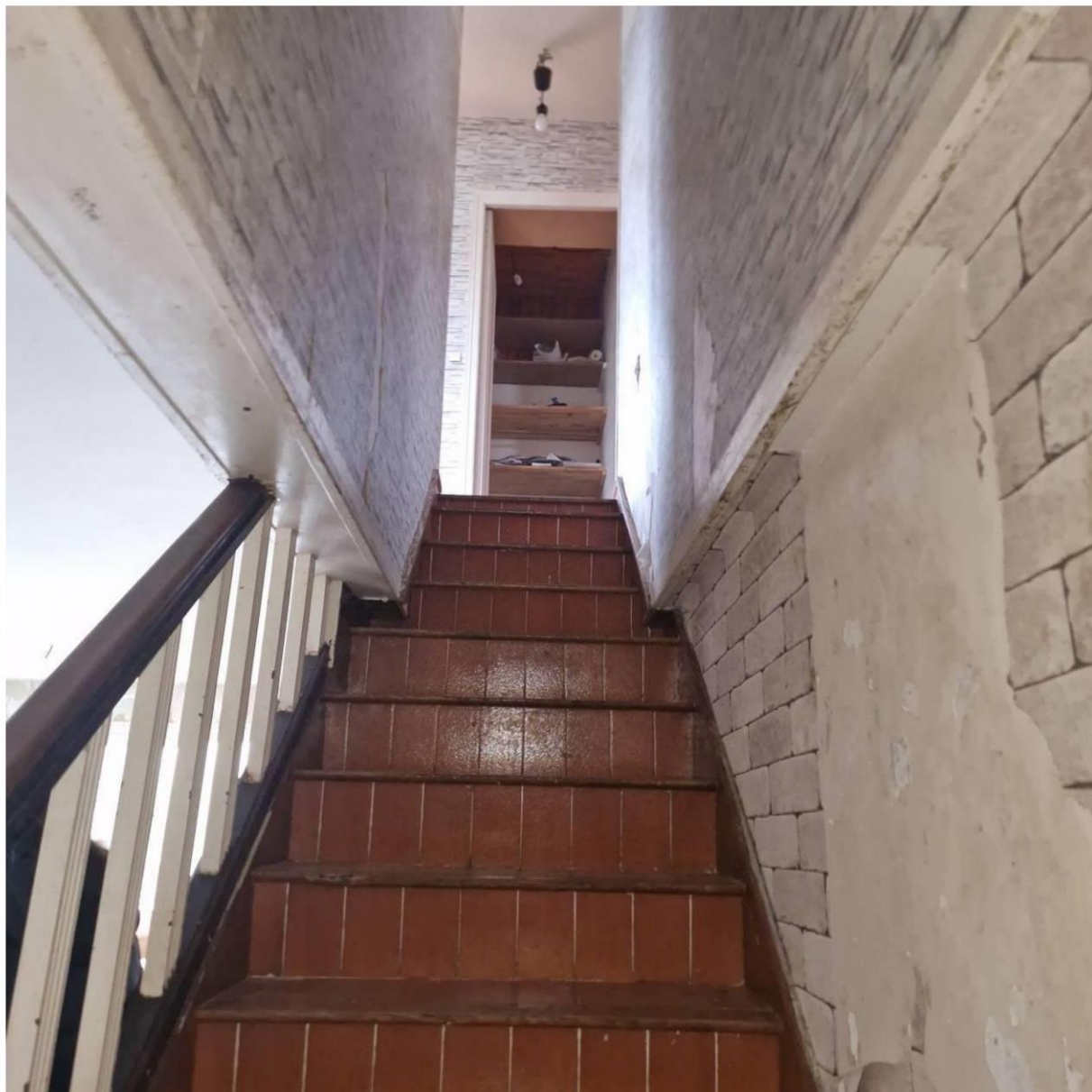
Ce niveau est accessible par un escalier carrelé avec marches en bois à partir du séjour.

Les sols sont carrelés ou constitués de parquet lamellés.  
Les murs sont tapissés ou peints. Faïence dans les pièces humides.  
Plafonds peints ou lambrissés.

La salle de bain est équipée d'une baignoire, d'une douche et d'une vasque de lavabo sur meuble.

Les toilettes sont équipées d'une cuvette de W.C.

La chambre sur jardin dispose d'un balcon.



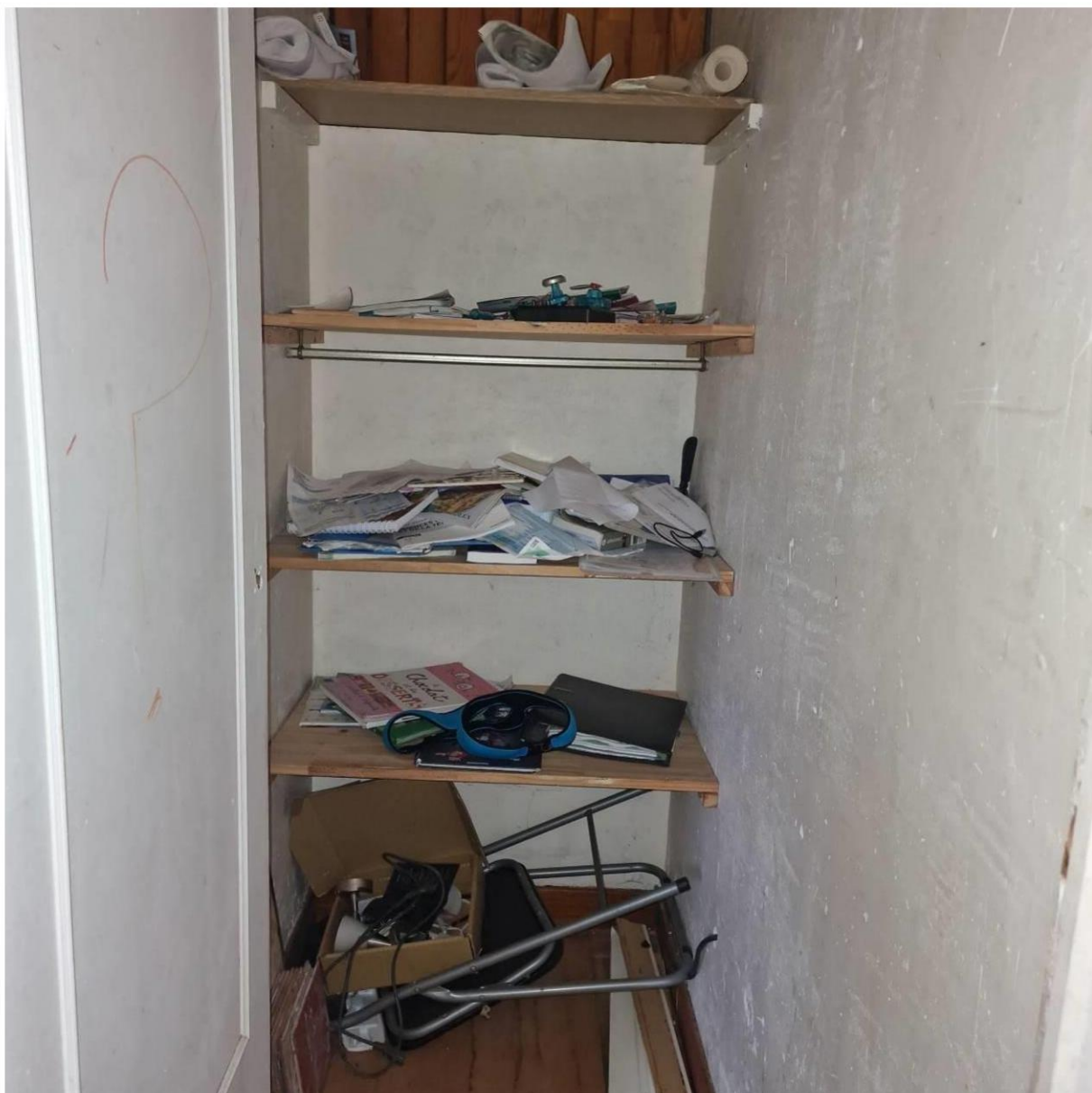
Cage d'escalier





Placard





Placard





Dégagement





Chambre sur jardin





Chambre sur jardin





Chambre sur jardin





Chambre sur rue





Chambre sur rue





Toilettes





Salle de bain





Salle de bain





Chambre palier





Chambre palier

### **Combles aménagés :**

Sols recouverts de dalles PVC usées ou de plaques d'aggloméré de bois. Le plancher est troué dans la pièce du fond.

La sous pente est lambrissée. Les murs sont tendus de papier peint ou recouvert de liège.

L'ensemble des revêtements est en mauvais état. La cloison montée entre les deux pièces est défoncée.







La maison est chauffée et climatisée par une pompe à chaleur air air.

Elle semble faire l'objet d'une occupation illicite.

Les lieux ont été refermés à l'issue de l'opération. Retour étude : 15 h 30.

**Trente-trois photographies sont insérées au présent procès-verbal.**

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : six cent sept euros et 09 cts T.T.C



**Nicolas GOUSSEAU**